

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 296

présenté par

M. Jumel, M. Chassaing, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,
M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 1ER D

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et de la filière industrielle nucléaire. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à étendre le champ du rapport à la connaissance des besoins en matière de formations, de métiers, de compétences, d'ingénierie et d'organisation à l'ensemble de la filière industrielle nucléaire.

La filière nucléaire, forte de 220 000 emplois est aujourd'hui la troisième filière industrielle française. Cependant, la désintégration verticale de la production et de l'ingénierie nucléaire a conduit à des pertes d'emplois et de compétence très forte depuis près de deux décennies. EDF est contraint aujourd'hui de faire appel à une main d'œuvre étrangère pour assurer la poursuite des travaux à Flamanville ou conduire les travaux du Grand Carénage : en 2022, il avait fallu appeler des soudeurs nord-américains en renfort.

Selon des premières estimations, notre pays aurait besoin de former de 10 000 à 15 000 personnes par an jusqu'en 2030 pour mettre en œuvre le plan de relance du nucléaire. Un besoin de formation colossal qui doit drainer l'ensemble de la chaîne de valeur : du CAP au Bac +5. Il est donc crucial que la représentation nationale puisse être éclairée sur les besoins des filières industrielles qui vont

participer à la réalisation de ce plan. C'est un enjeu de sécurité mais également une garantie à notre souveraineté énergétique en la matière.